

COMMUNIQUE DE PRESSE 08/06/22

FINALE CANTONALE DE LA PREVENTION ROUTIERE

Chaque année à l'issue d'un cycle complet d'apprentissage, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral organise la Finale cantonale de la Prévention routière. Mercredi 8 juin à la salle polyvalente de Sainte-Hermine, ce sont donc 90 enfants qui concourent pour une qualification au grand challenge départemental !



Avant l'âge de 7 à 8 ans, un enfant n'a pas encore les capacités pour assurer tout seul sa sécurité dans la rue. En revanche, quel que soit son âge, il doit participer à sa sécurité et être préparé à devenir un piéton autonome.

Dans cette optique, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral met en œuvre **un cycle d'apprentissage des règles de la sécurité routière pour les élèves**, qui bénéficient ainsi d'une continuité éducative, de la maternelle jusqu'à l'obtention du permis de conduire. Inscrite au cœur du parcours « Être et apprendre », cette action permet aux élèves de profiter d'un outil pédagogique animé par des intervenants qualifiés.

Pour ce cycle, **un animateur intercommunal se déplace dans chaque école de la collectivité** et travaille en partenariat avec les enseignants, les directeurs d'école et la Prévention



Siège administratif – 107, Avenue du Maréchal
de Lattre de Tassigny – 85 400 Luçon



06 12 69 41 26



p.chabot@sudvendeelittoral.fr

Routière. Il dispose d'une piste mobile d'éducation à la sécurité routière se composant de vélos, fourgon, cônes, matériel divers pour la maniabilité et du matériel informatique.

SE DEPLACER EN AUTONOMIE

C'est en s'appuyant sur leurs acquis que les enfants de CP, CE1 et CE2 vont découvrir comment est partagé l'espace public et est organisée la circulation routière, mais aussi comprendre pourquoi des règles ont été établies. **Peu à peu, ils vont apprendre à se positionner pour se déplacer en sécurité, à sélectionner l'endroit le plus sûr pour traverser.**

A la fin du CE2, chaque enfant devrait être capable d'effectuer seul un trajet court et simple à pied, à condition qu'il ne soit pas confronté à des traversées complexes de chaussées (en intersection notamment) et qu'il ait appris préalablement à maîtriser ce trajet avec l'adulte qui l'accompagne habituellement.

A partir du CM1, l'enfant pourra devenir totalement autonome dans ses déplacements piétons. Le but est qu'il soit en capacité de gérer toutes les situations complexes de la circulation piétonne, les traversées en intersection et sur un giratoire en particulier, et de faire le choix de l'itinéraire le plus sûr.

Le programme de travail est établi en fonction de l'APER (Attestation Première Education à la Route), attestation obligatoire à fournir à l'entrée au collège.



UNE FINALE CANTONALE A SAINT-HERMINE

Pendant l'année scolaire, les élèves de CM2 passent un test écrit et un test sur piste afin d'être sélectionnés pour la finale communautaire de la Prévention routière.

A l'issue de ces tests, une grande finale est organisée avec l'ensemble des écoles du territoire, au cours de laquelle les enfants effectuent deux épreuves (une épreuve écrite sur le code de la route et une épreuve sur piste).

En 2022, la finale de la prévention routière est organisée le mercredi 8 juin à partir de 13h30 dans la salle polyvalente rue Flandres Dunkerque, à Sainte-Hermine. Cette finale désigne les représentants au challenge départemental, mercredi 22 juin à Saint-André-Goule-d'Oie.

Pour cette finale, 90 enfants de CM2 sont invités. Ils représentent les écoles primaires publiques et privées de 27 communes :

L'Aiguillon-la-Presqu'île, La Caillère-Saint-Hilaire, Chaillé-les-Marais, Champagné-les-Marais, Chasnaix, Le Gué-de-Velluire, L'Île-d'Elle, La Jaudonnière, Lairoux, Luçon, Les Magnils-Reigniers, Moreilles, Nalliers, Puyravault, La Réorthe, Saint-Aubin-la-Plaine, Saint-Etienne-de-Brillouet, Sainte-Gemme-la-Plaine, Sainte-Hermine, Saint-Jean-de-Beugné, Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine, Saint-Michel-en-L'Herm, Sainte-Radégonde-des-Noyers, Thiré, La Tranche-sur-Mer, Triaize et Vouillé les Marais.

A l'issue de la finale, la proclamation des résultats a lieu vers 16h30 autour d'un pot convivial offert par la commune de Sainte-Hermine, ainsi qu'une remise de lots par le partenaire de l'opération Crédit Mutuel.

CONTACTS



Communauté de communes Sud Vendée Littoral
Service Interventions en milieu scolaire
Pierre CHABOT – Chargé de prévention routière
Tel. 06 12 69 41 26
Courriel : p.chabot@sudvendeelittoral.fr

www.cc-sudvendeelittoral.fr